

L'étude de faisabilité

L'étude de faisabilité - Le point de départ de tout projet : nous vérifions l'adéquation de vos besoins et de vos idées avec le bien immobilier concerné et votre budget.

Une étude de faisabilité constitue la base de la réussite de votre projet. Après tout, vous avez de grands projets ; construire sa propre maison est l'un des projets les plus passionnants, mais aussi les plus ambitieux de votre vie.

L'objectif est de vous donner une idée de ce à quoi pourrait ressembler votre projet de construction. Il est de notre devoir de préparer soigneusement et soigneusement une étude de faisabilité en vue d'une demande de permis de construire. L'investissement dans votre projet pouvant aller de plusieurs centaines de milliers à plus d'un million, nous consacrons beaucoup de temps, surtout au début du projet. Pour être sûrs de tout faire correctement, nous avons besoin de temps pour analyser le projet en profondeur.



Gain de temps

Une étude de faisabilité détaillée nous permet d'identifier les retards et les points de blocage potentiels. Ceci permet un processus de construction efficace, synonyme d'économies de temps et de ressources.



minimisation des risques

L'étude comprend une analyse des risques qui recense les difficultés et les obstacles potentiels. Le repérage précoce de ces risques nous permet de trouver des solutions adaptées.



Sécurité budgétaire

Nous veillons à ce que votre projet de construction respecte votre budget. C'est pourquoi nous travaillons dès le départ avec des chiffres réalistes, pour votre tranquillité d'esprit.



Rentabilité

Une étude de faisabilité permet d'analyser et d'optimiser en amont les coûts de construction de maisons. Une ventilation claire des coûts permet d'utiliser les ressources efficacement et de minimiser les dépenses imprévues.



Garantie de satisfaction

Nous prenons en compte vos besoins et vos idées. Cela nous permet de garantir que nous avons pensé à tout dès le départ et que votre projet de construction se déroule en toute transparence, du début à la fin, et dans un délai réaliste.



Gagnez en clarté

Il est parfois difficile de savoir ce qui est possible compte tenu de vos besoins, de votre budget et des réglementations en matière de construction. Une étude de faisabilité vous apporte des réponses claires et vous donne une idée précise de ce qui est réalisable avec nos différents modèles de maisons.



Prix indicatif

Investissement : 4 500 CHF (TVA incluse).

Important : Le prix vous sera communiqué par e-mail uniquement après la première consultation avec le chef de projet. Ce prix dépendra de votre définition précise des types de maisons envisagés, de la complexité du terrain et des réglementations en vigueur. Veuillez nous contacter pour programmer un rendez-vous gratuit et sans engagement, par visioconférence ou visite sur site.

Lors de cette première consultation, nous discuterons de vos besoins et de vos idées pour le projet. Vous recevrez un devis par e-mail. Après votre acceptation, l'étude de faisabilité sera réalisée. Vous recevrez des mises à jour régulières et des retours d'information jusqu'à ce que tous les points soient clarifiés. Vous recevrez un PDF contenant un plan de situation, des plans avec modélisation 3D, des visualisations 3D et une estimation des coûts (à +/- 15 %). N'hésitez pas à nous contacter pour toute précision.

Vous n'êtes en aucun cas obligé de construire avec nous. Vous décidez si et quand vous souhaitez réaliser le projet. Si vous décidez de construire votre maison avec nous, l'étude de faisabilité est réalisée en tenant compte de la demande de permis de construire. Si vous décidez de poursuivre le projet, nous aurons déjà effectué un travail préliminaire important, ce qui vous placera en position de force.

Documents nécessaires pour l'étude de faisabilité :

- **Extrait détaillé du registre foncier** (avec libellé)
Peut être demandé uniquement par le propriétaire au bureau du registre foncier.
- **Plan cadastral DWG ou DXF**
Peut être commandé auprès du géomètre (payant). Sur demande, nous pouvons nous procurer les plans cadastraux pour vous.
- **Plans de l'existant** pour la vérification de l'indice d'utilisation
Si le propriétaire n'a pas les plans de l'existant, il peut les demander à la commune. Sur demande, nous pouvons nous procurer les plans de l'existant pour vous.
- **Plans des réseaux techniques**
Peuvent être demandés à la commune. Souvent, ils doivent être demandés à différents services. La commune vous aidera dans cette démarche. Sur demande, nous pouvons nous procurer les plans des réseaux pour vous.
- Si possible, un **plan de situation** avec l'existant et l'ecoModulHaus (où l'on imagine l'objet).



Votre interlocuteur chez VIVAN :

Reiner Wildi, chef de projet

reiner@vivan.ch

T: [+41 41 511 18 28](tel:+41415111828)

M: [+41 76 377 19 61](tel:+41763771961)

Nous espérons que notre offre vous conviendra.
N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Cordialement,

Reiner Wildi et le team ZINIPI de VIVAN AG

